

Zeitschrift: Annuaire suisse de science politique = Schweizerisches Jahrbuch für Politische Wissenschaft

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Politische Wissenschaft

Band: 6 (1966)

Artikel: La votation fédérale du 28 février 1965 sur les arrêtés conjoncturels

Autor: Reymond, François-L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-170984>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA VOTATION FÉDÉRALE DU 28 FÉVRIER 1965 SUR LES ARRÊTÉS CONJONCTURELS

par

FRANÇOIS-L. REYMOND

Centre de recherches sur l'histoire et la sociologie de la politique suisse, Berne

I. Introduction

La démocratie directe entraîne, en Suisse, des phénomènes sensibles à tous les niveaux de la décision: son existence même suffit à déterminer un type de structure d'action particulier, où les promoteurs de la législation, Conseil fédéral, groupes politiques ou économiques, sont contraints de tenir compte des opposants éventuels à leur politique selon la force que ceux-ci pourraient déployer au moment du scrutin populaire. Il n'est pas dans notre intention de revenir sur l'aspect initial de la politique conjoncturelle helvétique qui trouve un premier aboutissement lors de l'adoption, par les Chambres, des deux arrêtés destinés à lutter contre le renchérissement par des mesures dans le domaine du marché de l'argent et des capitaux et dans celui du crédit, d'une part, et par des mesures dans le domaine de la construction, d'autre part¹.

Ce sont les phases suivantes de la décision qui doivent retenir ici notre attention: le développement de la structure d'opinion au cours de l'hiver 1964-65, et plus particulièrement en janvier et février 1965, la structure d'autorité proprement dite, soit la décision du peuple et des cantons, le 28 février 1965, d'accepter les arrêtés soumis à leur approbation². L'objet de notre étude est de tenter d'établir des relations entre ces deux structures, qui tiennent compte des facteurs constitués par le lieu, les groupes d'intérêts politiques et économiques, la participation au scrutin et les résultats.

Nous nous proposons tout d'abord de caractériser le sujet soumis au peuple, en esquissant les divisions de l'opinion et en décrivant le climat général dans lequel se déroule la campagne référendaire et la consultation. Dans une deuxième partie, nous nous attachons à la formation de l'opinion, en centrant notre analyse sur les groupes sociologiques qui ont conduit la campagne, afin de dégager les points

¹ L'histoire de ces arrêtés, leur préparation, leur adoption par les Chambres le 13 mars 1964 ont fait l'objet d'une analyse de FRANK BRIDEL in *ASSP*, 4, 1964, pp. 108-112. Nous désignerons dorénavant les deux arrêtés par « arrêté sur le crédit » et « arrêté sur la construction ».

² Nous reprenons ici la classification utilisée par ROLAND RUFFIEUX, « L'entrée de la Suisse dans la Société des Nations », in *Revue Suisse d'histoire*, 11, 1962, pp. 157-192.

de controverse et les arguments principaux qui ont dominé la structure d'opinion. Enfin, nous analysons les résultats pour en tirer ce qui peut être mis en rapport avec la structure d'opinion.

Ce propos appelle quelques réserves. L'analyse quantitative d'un scrutin, en vue d'en tirer des conclusions sur la motivation socio-politique des électeurs est impossible sans l'apport de données statistiques contrôlables, telles qu'une enquête auprès des électeurs eux-mêmes pourraient en fournir. La votation du 28 février n'a donné lieu qu'à une enquête partielle, menée pour la *National Zeitung* à Bâle; nous y reviendrons. Pour le reste de la Suisse, nous sommes réduits à comparer les résultats avec les éléments que nous pouvons tirer de la campagne référendaire, intensité, types d'arguments, auteurs de prises de position selon le lieu, ainsi que ceux qui ressortissent à la constellation générale politique et économique. Les limites de ce genre de travail sautent aux yeux. Notre ambition se réduit donc à fixer les cadres du scrutin et à procéder à quelques rapprochements d'ordre qualitatif.

II. Le sujet soumis au peuple

Les deux arrêtés votés par les Chambres le 13 mars 1964 forment un tout, issu de la même volonté: l'intention du Conseil fédéral, appuyé par tous les groupes économiques importants, de mettre un frein à la surexpansion économique. Ils font partie d'une politique plus générale même, qui vise en même temps un troisième secteur, celui de la main-d'œuvre, où le Conseil fédéral est compétent à lui seul, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la législation sur l'immigration et sur le contrôle des étrangers. L'arrêté sur le crédit et celui sur la construction, soumis au peuple, peuvent donc difficilement être dissociés quant à leur origine et à l'intention qui les a conduits à maturité.

L'origine est connue, et nous ne nous y attardons pas. La politique conjoncturelle de la Confédération vise à réduire la demande excédentaire pour corriger les conditions de la production: rétablir la concurrence dans les domaines où la demande est supérieure à l'offre, diminuer l'offre de capitaux et de main-d'œuvre en contrôlant les sources extérieures au pays.

L'arrêté sur le crédit permet d'interdire l'importation de capitaux étrangers, de limiter le crédit bancaire selon un taux fixé, de contrôler le marché des émissions. L'arrêté sur la construction prévoit des priorités dans ce secteur, en interdisant les constructions somptuaires pendant un an et en soumettant tous les projets nouveaux à autorisation, selon un système de plafonds cantonaux fixes. Tous deux sont valables deux ans, et peuvent être prolongés d'un an par décision des Chambres fédérales.

Le choix qui préside à cette politique est dicté par les prises de position des grandes associations économiques: les trois secteurs sur lesquels on se met d'accord sont les seuls où le Conseil fédéral ne rencontre pas d'opposition susceptible d'entraîner à coup sûr le verdict populaire. La richesse des moyens classiques de lutte contre l'inflation, toute théorique, trouve un champ d'application très réduit en Suisse pour des raisons politiques. Le blocage des salaires, des prix et de la durée du travail, la simple manipulation du taux de l'intérêt, une politique fiscale déflationniste, des mesures monétaires

touchant à la stabilité du franc sont pratiquement impossibles à réaliser, sans avoir à surmonter les obstacles créés par les protections légales, la structure fédéraliste du pays et les intérêts des groupes les plus puissants. Le programme présenté est donc un compromis, non entre les meilleures solutions, mais entre celles que la constellation politique et économique rend admissibles; c'est ainsi qu'il est présenté au législateur.

Celui-ci, en s'associant à une majorité très confortable aux vœux du Conseil fédéral et à ses choix pratiques, reflète le *consensus* établi lors de la phase préparlementaire. Les modifications apportées par les Chambres, toutefois, montrent un souci encore plus net de la décision populaire: le changement de nom des arrêtés, qui, dorénavant, sont destinés à lutter contre le renchérissement et non plus contre la surexpansion, marquent une orientation différente, axée sur les aspects secondaires de la politique poursuivie, mais susceptible d'être mieux comprise sous cette forme par l'électeur. La préoccupation que cause le verdict inéluctable du peuple se manifeste donc aussi à ce niveau.

Au cours de la phase parlementaire comme au cours de celle qui suit la décision des Chambres et aboutit à la décision du Conseil fédéral, le 17 décembre 1964, de soumettre les arrêtés au vote populaire le 28 février 1965, structure d'action et structure d'opinion s'enchevêtrent étroitement. Si l'on s'arrête à la structure d'action tout d'abord, on doit noter que le Conseil fédéral, tenu par la Constitution de soumettre au référendum les arrêtés en question dans le délai d'un an, sous peine de les rendre caducs, est libre de choisir le moment de la votation. Celle-ci aurait pu avoir lieu très rapidement après le vote des Chambres, dans le climat d'urgence, de menace de crise même, où s'étaient déroulées les phases préparlementaires et parlementaires¹. En repoussant la décision populaire à l'extrême limite admissible, le Conseil fédéral obéit à d'autres considérations. Conçus à court terme, les deux arrêtés s'insèrent dans des préoccupations plus vastes, touchant à la limitation de la main-d'œuvre étrangère et aux moyens d'influencer la conjoncture à long terme. Au risque de laisser l'opposition se développer, le Conseil fédéral préfère sauvegarder l'unité des mesures envisagées, et présenter l'ensemble comme un tout. L'annonce, plusieurs fois répétée, d'un programme complémentaire en est la preuve. Les difficultés rencontrées par le Conseil fédéral, au cours de l'automne, dans ses consultations à ce sujet, expliquent aussi le renvoi de la votation, comme le désir de donner au citoyen les moyens de juger sur des résultats l'effet des mesures restrictives adoptées.

La structure d'opinion ne se modifie guère dans la phase préférendaire. Elle oppose les mêmes groupes qui s'étaient formés au cours des phases précédentes: d'une part les milieux de la construction dont l'attitude se durcit peu à peu, les groupes liés aux fonds d'investissements immobiliers et les indépendants, tenants du libéralisme; d'autre part, les associations patronales et syndicales centrales et les grands partis politiques, avec un enthousiasme diminuant progressivement et une attention très vive portée aux autres mesures proposées. Dès le 17 décembre, début de la phase référendaire, les groupes prennent position; si le centre de gravité des décisions des associations économiques principales se situe dans la première quinzaine de janvier, celui des décisions des partis politiques est plus tardif et peut être placé à la fin de janvier, soit quatre semaines avant le scrutin.

¹ FRANK BRIDEL, *art. cit.*, p. 112.

Sur le plan formel, il convient de relever plusieurs éléments: le référendum est obligatoire, fondé sur l'article 89^{bis} de la Constitution fédérale qui soumet au verdict du peuple et des cantons les arrêtés fédéraux mis en vigueur d'urgence et dérogeant à la Constitution. Le caractère obligatoire, dans une votation de ce genre, entraîne le désagrément de ne pouvoir mesurer à l'avance la température du corps électoral comme il est loisible de le faire lorsque circulent des listes de signatures.

Deuxièmement, la clause d'urgence, et le fait que les arrêtés ne passent en votation populaire qu'à la fin du délai imparti, donnent à la consultation un caractère plébiscitaire marqué: il s'agit de solliciter la confiance du citoyen envers un programme déjà appliqué, dont celui-ci peut juger les avantages et les résultats, bons ou mauvais. Les autorités promotrices du programme sont donc impliquées dans la campagne référendaire au même titre que le programme lui-même, puisque, à travers celui-ci, on va leur donner ou non décharge de leur politique et les autoriser à poursuivre celle-ci dans le cadre voté par les Chambres. Il nous paraît important de souligner d'emblée ce caractère, qui semble donner au Conseil fédéral et à l'administration une place importante parmi les groupes intéressés.

Enfin la votation porte sur deux questions distinctes, présentées conjointement. Dans l'esprit du législateur, l'arrêté sur le crédit est le plus important des deux. Celui sur la construction, qui lui est complémentaire, le rend plus efficace en orientant le marché vers les travaux d'intérêt public, tel le logement. L'un et l'autre sont cependant présentés comme un tout, et un tout partiel, puisqu'il doit s'accompagner d'autres mesures. Pour l'électeur, il sera donc difficile de dissocier l'un de l'autre, et de juger la valeur de l'un par rapport à l'autre. Sa décision globale devrait en principe être conditionnée par l'attitude qu'il prend devant l'arrêté le plus controversé. Il paraît difficile, à ce stade de l'analyse, de donner plus d'importance à l'un ou à l'autre des arrêtés. Notons cependant que c'est l'arrêté sur la construction qui fait l'objet d'attaques de la part du groupe le plus fort, cela depuis janvier 1964.

La campagne référendaire se déroule en outre dans un climat qui exerce une influence considérable sur elle, sans être lié de façon formelle aux sujets de la votation. Il s'agit tout d'abord de la crise de confiance envers les autorités, qui fait suite à l'affaire des *Mirage* et dont les effets se font sentir sérieusement dans les milieux parlementaires qui cherchent à renforcer le contrôle de l'exécutif; sans atteindre toutes les couches de la population, le malaise existe pourtant, de façon sous-jacente. C'est surtout la question politique posée par le développement démesuré de la population étrangère résidant en Suisse qui trouble l'opinion, parvenant à déclencher des vagues de xénophobie importantes dans plusieurs régions du pays. La ratification du traité d'immigration signé avec l'Italie en est retardée et fait l'objet de marchandages pendant la campagne référendaire. Tout cela rend à celle-ci le caractère d'urgence que le retard de la votation aurait pu lui faire perdre. Les jugements sur les résultats vont donc être accompagnés d'autres jugements qui touchent à la politique du Conseil fédéral dans le domaine de la main-d'œuvre notamment. La tension qui en résulte, et qui est par ailleurs alimentée par les efforts des adversaires des arrêtés, crée un climat de crise nouveau, qui englobe un secteur politique plus vaste. Elle n'est pas réductible au niveau des antagonismes et des arguments, mais doit être comptée au nombre des facteurs décisionnels.

III. Structure d'opinion

A. Documents

L'analyse à laquelle nous entendons procéder repose sur une base documentaire assez considérable, sans être pourtant aussi complète que nous l'aurions souhaité¹. Nous avons disposé de coupures tirées de la *Neue Zürcher Zeitung*, des *Basler Nachrichten*, de la *National Zeitung*, du *Bund*, de l'*Ostschweiz*, du *Vaterland*, de *Die Tat*, de la *Berner Tagwacht*, de la *Neue Berner Zeitung*, de la *Gazette de Lausanne* et de la *Tribune de Genève*, couvrant les mois de janvier et février 1965 de la façon la plus complète². Ce choix nous a contraints à effectuer des sondages dans d'autres journaux, pour disposer d'informations plus précises sur le déroulement de la campagne dans certaines régions.

Nous avons retenu les prises de position des groupes intéressés, avec leurs motifs quand ceux-ci étaient exprimés, telles que les agences les ont diffusées et que les journaux les ont transcris; les brochures et les pamphlets, les tracts distribués aux électeurs, les annonces insérées dans la partie publicitaire des journaux; les articles rédactionnels, les correspondances et les contributions d'auteurs occasionnels; les comptes rendus de débats publics; enfin, les déclarations faites à la radio et à la télévision, pour autant que nos journaux s'en sont faits l'écho.

Sur la période que nous examinons, les journaux les plus importants de Suisse allemande ont publié régulièrement tous les communiqués concernant la votation, du moins tous ceux qui se conformaient à leur tendance, et ont consacré chacun au moins une vingtaine d'articles rédactionnels au sujet³. En Suisse romande, les deux journaux consultés, tout en publiant régulièrement les communiqués, n'ont pas fait campagne pour une solution précise et par conséquent n'ont pas multiplié les articles de fond.

B. Groups

La campagne référendaire a vu agir sept types de groupes organisés différents.

Tout d'abord, le *Conseil fédéral*, appuyé par l'*administration*. Nous avons relevé l'aspect plébiscitaire du scrutin et la crise de confiance qui en caractérise le climat. Le Conseil fédéral est attaqué par ceux qui sont opposés aux arrêtés: il se défend et influence la campagne des acceptants par les déclarations individuelles de ses membres devant leur parti, dans des conférences de presse, ou lors

¹ Il s'agit de l'ensemble des coupures de presse réunies par le Centre de recherche sur la politique suisse en vue de la Chronique politique 1965. Ces documents n'ont donc pas été rassemblés en vue d'une étude spéciale sur le sujet qui nous préoccupe, mais font partie d'une collection plus générale mise à la disposition des chercheurs.

² Par souci de simplification, nous désignerons ces journaux, dans l'ordre, par les abréviations suivantes: *NZZ*, *BN*, *NZ*, *Bund*, *Ostschw.*, *Vat.*, *Tat*, *BTw.*, *NBZ*, *GdL* et *TdG*.

³ La *NZZ* fait exception, depuis le 15 janvier, avec une page au moins, par jour, en moyenne, ainsi que la *NZ* publiée à Bâle.

d'interviews. Il¹ utilise largement les moyens de propagande qui lui sont offerts, y compris la télévision. Les hauts fonctionnaires de l'administration prodiguent eux aussi les déclarations, dans les mêmes conditions.

Le second type est celui des *parlementaires* qui, en ordre dispersé, défendent devant les partis et les associations les positions prises par eux pendant la session de mars 1964. Leur position n'a presque pas varié, d'autant plus qu'un très grand nombre d'entre eux étaient déjà liés un an auparavant par les intérêts qu'ils représentaient. Les Chambres n'interviennent pas pendant la campagne.

Dans le troisième type, celui des *partis*, il faut distinguer les groupements fédéraux et les organisations cantonales et régionales: les partis fédéraux donnent des recommandations qui ne sont pas toujours suivies par les partis cantonaux qui, eux, forment les unités politiques les plus fermes. Aussi, le fait que les quatre plus grands partis fédéraux, le Parti radical², le Parti conservateur chrétien-social³, le Parti socialiste⁴, et le Parti des paysans, artisans et bourgeois⁵, recommandent chacun de voter «oui» pour les deux arrêtés, n'entraîne pas les partis cantonaux à se plier aux directives centrales. C'est ainsi que plusieurs variations seront enregistrées dans les recommandations de ces quatre partis à l'échelon cantonal. Des autres partis fédéraux, le seul à recommander un double «oui» est le Parti évangélique populaire; l'Alliance des indépendants, qui mène l'opposition politique, recommande le rejet des deux arrêtés, imitée par le Parti du travail. Le Parti démocrate soutient l'arrêté sur le crédit, mais rejette celui sur la construction. L'Union libérale démocratique, divisée, laisse la liberté de vote. L'image donnée par l'unité de ton des quatre partis gouvernementaux n'est donc pas celle de l'opinion des militants de base; nous aurons à y revenir à propos des cantons.

Le type des *associations* économiques et professionnelles obéit à d'autres préoccupations, d'ordre strictement matériel, tempérées toutefois par la part de responsabilités que celles-ci ont prises à l'élaboration du programme conjoncturel. L'Union suisse du commerce et de l'industrie (Vorort), l'Union centrale des associations patronales (U.C.A.P.), l'Association suisse des banquiers (A.S.B.), et l'Union syndicale suisse (U.S.S.), étroitement associées à la structure d'action préparlementaire, soutiennent les deux arrêtés, comme l'Union suisse des paysans (U.S.P.). En face d'elles, l'Union suisse des arts et métiers (U.S.A.M.) mène l'opposition, fondée sur l'appui qu'elle donne aux entrepreneurs qui se sentent les victimes de l'arrêté sur la construction⁶. On trouve aussi dans l'opposition les milieux intéressés aux fonds immobiliers, l'Union suisse des propriétaires fonciers, les industriels fabriquant des matériaux de construction, les architectes et les coopératives Migros. L'U.S.A.M. rejette l'arrêté sur la construction, mais laisse la liberté de vote pour l'arrêté sur le crédit, que son

¹ Il est clair que nous envisageons ici le gouvernement comme un groupe sociologique doué d'une autorité morale éminente, et non pas dans le rôle d'institution supérieure aux groupes, précisément, que ses compétences constitutionnelles lui attribuent.

² Le 30.1.65, *Bund*, 45, 1.2.65.

³ Le 23.1.65, *Vat.*, 19, 25.1.65.

⁴ Le 30.1.65, *BTw.*, 25, 1.2.65.

⁵ Le 2.2.65, *NBZ*, 27, 3.2.65.

⁶ L'U.S.A.M. compte environ 280.000 membres. (Cf. *Liste des associations professionnelles et économiques de Suisse*, publiée par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, 11^e édition mise à jour à fin 1962, Berne, 1963.)

comité directeur voulait lui faire recommander¹. Les milieux syndicaux non affiliés à l'U.S.S., les associations de salariés et de consommateurs, les locataires, approuvent les arrêtés. Pas plus que pour les partis, l'image des rapports de force entre associations partisanes de l'adoption ou du rejet ne donne une indication claire du partage des opinions. Il ne faut pas oublier que, si l'U.S.A.M. est la seule des grandes associations à s'opposer aux arrêtés, l'appui donné par les autres n'est pas aussi cohérent et que leurs recommandations n'engagent pas l'attitude des organisations qui les composent. On ne peut donc opposer ces groupes en deux camps et en calculer la force relative.

La cinquième catégorie est celle des *experts*: économistes, professeurs, savants. Ils sont appelés à éclairer l'opinion publique, mais, dans un domaine aussi controversé que celui qui touche à la politique économique générale, toute unité de vue est impossible à réaliser. La politique de croissance, la nécessité de recourir à des mesures interventionnistes contraires au système en vigueur et le problème de la durée de ces interventions forment autant de sujets où les avis souvent divergent et où les débats conduisent, dans le cas particulier, à des accrochages. Il faut souligner toutefois l'appui apporté au programme par un nombre important de spécialistes, tels les professeurs Böhler, Stocker, Weber et Goetschin. En outre, le travail d'un séminaire, consacré à la définition d'une politique de croissance, a donné lieu à une publication dont les adversaires des arrêtés se sont servis².

Les comités *ad hoc* forment la sixième catégorie. Constitués en vue de soutenir la campagne, et pour cela seulement, ce sont eux qui dirigent les efforts publicitaires et publient le plus de tracts. Le *Comité suisse d'action pour une économie saine* soutient les arrêtés; sa dénomination générale ne recouvre pas d'autres intentions. Il est présidé par le professeur Böhler, et compte parmi ses vice-présidents des parlementaires et des magistrats appartenant aux partis conservateur, radical, paysan et libéral. Le *Comité suisse d'action contre l'arrêté sur la construction*, émanation de l'U.S.A.M. principalement, présidé par le conseiller aux Etats K. Dobler, ainsi que le *Comité suisse d'action pour une économie sociale de marché*, présidé par G. Sprecher, de Coire, issu de milieux liés aux indépendants, et appuyé par la *National Zeitung* de Bâle, cherchent à faire triompher le « non ». La structure de ces comités d'opposition est intéressante: on y voit voisiner des personnalités de tous les partis³, ainsi que des représentants des régions périphériques ou non, moins favorisées au point de vue économique tels les Grisons, Schaffhouse, Fribourg, le Tessin. Ces trois comités sont doublés, dans les cantons, par des organismes du même type.

Enfin, dernière catégorie, la *presse*, selon les attaches qui la lient à tel ou tel parti ou à tel groupe économique, joue un rôle qui dépasse celui de la simple information. Parmi les journaux que nous avons dépouillés, l'*Ostschweiz* et le

¹ *NZZ*, 140, 14.1.65.

² Il s'agit du travail présenté par le professeur KNESCHAUREK, de Saint-Gall, et par ses étudiants: *Konjunktur- und Wachstumspolitik in der Schweiz. Das langfristig gültige, ausgewogene konjunkturpolitische Programm der St. Galler Doktoranden*. Zurich, 1965, 36 p. (A paru aussi en traduction française dans la *Lettre du Gotthard*, 24, 1964, N° 304 et 25, 1965, N° 305/6 et 307/8).

³ Le Comité d'action pour une économie sociale de marché compte parmi ses vice-présidents deux conservateurs, un radical, un libéral, un socialiste et un indépendant. Son président est démocrate. Cf. *Ostschw.* 11, 14.1.65.

Vaterland soutiennent activement les mots d'ordre issus du parti conservateur chrétien-social suisse, tout en restant ouverts aux autres opinions; le *Vaterland* publie une série d'interviews de l'ambassadeur Stopper, directeur de la Division du commerce. Les journaux de tendance radicale, la *NZZ* et le *Bund* soutiennent les points de vue du parti suisse et font campagne pour l'adoption; l'opposition radicale s'exprime essentiellement dans la *National Zeitung*; les indépendants disposent de leurs organes, *Die Tat* et *Construire/Brückebauer* et de sympathies au sein de la *Zürcher Woche*. La presse socialiste défend les arrêtés avec énergie. Les *Basler Nachrichten* font de même, prenant le contrepied de la *National Zeitung* à Bâle; leur rédacteur en chef, Peter Dürrenmatt, est vice-président du Comité d'action pour une économie saine. Les journaux romands que nous avons consultés font passer leur souci d'information générale avant celui de faire campagne: la *Gazette de Lausanne*, libérale, est critique tout en défendant la politique des autorités fédérales, mais sans unité d'action dans ses services. La *Tribune de Genève*, proche du gouvernement cantonal, se fait l'écho des difficultés propres à ce canton, sans lier sa cause à un parti ou à un groupe.

C. L'argumentation référendaire

La présentation des groupes fait apparaître une situation de départ classique: quoique parmi ceux-là, les défenseurs des arrêtés soient les plus nombreux, l'issue du scrutin reste douteuse. Et nous ne pouvons qu'évoquer, sans y répondre, la question principale que l'on pose à propos de toute consultation populaire, à savoir le rôle des arguments dans la formation de la décision des citoyens: les moyens dont nous disposons nous interdisent de le faire. Quant à déterminer jusqu'à quel point les recommandations des différents groupes, et en particulier des partis, influencent le corps électoral, nous verrons plus loin, en examinant les résultats, qu'il est aussi pratiquement impossible de conclure à ce sujet.

C'est l'absence de sondages d'opinion qui nous empêche de déterminer valablement l'effet des arguments sur certaines régions et sur les groupes sociaux. L'enquête menée pour la *National Zeitung*, le jour du scrutin, a une base géographique trop étroite et un échantillonnage trop restreint pour être indiscutables. Il faudrait pouvoir procéder, à plusieurs reprises au cours de la campagne, à des sondages sur un nombre déterminé d'électeurs, comme cela se fait de plus en plus à l'étranger avant les élections¹. Cette méthode paraît cependant exclue des possibilités suisses pour le moment: le respect du mystère attaché à la décision du peuple souverain est trop fort. On craint que la mise à nu des mécanismes décisionnels n'entraîne des abus, et on reproche souvent à la démocratie directe de permettre aux groupes qui disposent de gros moyens financiers de manipuler l'électeur. Ce reproche ne peut être écarté sans autre, surtout quand des intérêts économiques sont en jeu. Pourtant, il n'est pas une tare applicable à la démocratie directe seulement.

¹ Cf. NILS DIEDERICH, *Empirische Wahlforschung* (Bd. 8 der Sammlung *Staat und Politik*, hsgb. von E. Fränkel u.a.), Westdeutscher Verlag, Köln, 1965, 240 p. Diederich compare les méthodes utilisées en France, aux Etats-Unis, en Angleterre et en Allemagne fédérale.

L'analyse des points à controverse et des arguments, qui va suivre, n'apportera donc que des éléments fort restreints à la connaissance des mécanismes formateurs de l'opinion référendaire. Les essais que Jean Meynaud a tentés de présenter les mécanismes référendaires dans le canton de Vaud¹ nous induisent cependant à penser qu'une recherche ultérieure gagne à être fondée sur une *description* et une *classification*, aussi claires que possible, du *matériel référendaire*². Il nous paraît utile, de même, d'apporter quelques indications sur le *comportement des groupes* formateurs de l'opinion.

Les *sujets à controverse* nous sont donnés par la discussion qui, au moment de la préparation et de la mise en forme des arrêtés conjoncturels déjà, a porté sur l'ensemble de la politique économique suisse; on les retrouve, inchangés, lorsqu'il s'agit de déterminer les effets probables des arrêtés. Nous ne les reprenons ici que par rapport à leur rôle formateur d'opinion dans la campagne référendaire.

Il s'agit tout d'abord des jugements portés sur la *situation économique générale*: selon qu'on estime qu'elle est plus ou moins tendue, selon qu'on parle de simple accident de croissance ou d'inflation caractérisée, la nécessité d'une intervention énergique de l'Etat apparaît plus ou moins justifiée.

Ensuite, les avis divergent sur la qualité des *objectifs* et des *intentions*. Le diagnostic posé entraîne une nouvelle question et un choix: la lutte contre le renchérissement constitue-t-elle en soi un objectif pour lequel il vaille la peine de lutter, ou même un objectif atteignable? Faut-il placer les intérêts des consommateurs au premier plan, ou suffit-il de consolider la position du pays à l'égard de l'étranger? La menace qui pèse sur l'indépendance du pays (main-d'œuvre, capital, échanges) n'est-elle pas la première à écarter? Ce premier choix se double d'un autre, qui touche à un point de doctrine couvrant l'ensemble de la politique économique, l'antithèse libéralisme-dirigisme: l'absence de discipline des groupes économiques justifie-t-elle ou non les mesures interventionnistes; ces mesures peuvent-elles corriger cette indiscipline?

Enfin, il s'agit de la discussion portant sur *les effets des mesures proposées*, qui, elle aussi, trouve ses racines dans le diagnostic. On soulève la question de la poursuite nécessaire d'une politique infrastructurelle (routes, hôpitaux, écoles, logements), dont le principe n'est pas discuté et qui implique une expansion des dépenses publiques: cette expansion est-elle conciliable avec des restrictions frappant l'offre de capital et de main-d'œuvre? On se demande aussi si des phénomènes non souhaités vont apparaître, qui accentueraient le renchérissement au lieu de le réduire: hausse du taux hypothécaire, simple renvoi à plus tard de travaux urgents, poussée des salaires. De même, les mesures ponctuelles décidées, comme l'arrêté sur la construction, et appliquées aux secteurs de moindre résistance, soulèvent des questions touchant à l'équité et au développement des régions défavorisées; sont-elles aussi suffisantes pour introduire une politique conjoncturelle générale? Telles sont les questions posées sur le fond, auxquelles il faut ajouter les jugements portés sur les premiers résultats, ou les indices considérés comme tels, de l'application des arrêtés.

¹ *Etudes politiques vaudoises*, sous la direction de Jean Meynaud. Etudes de science politique, 7. Lausanne, 1963.

² Cette méthode est celle qui est utilisée par R. RUFFIEUX, *art. cit.*, et par M. BRIDEL, « Enquête sur un cas de référendum » in *ASSP*, 3, 1963, pp. 50-55.

La controverse se meut sur le terrain des estimations et des jugements économiques: il est évident que la complexité des avis ne permet pas de la réduire à quelques options facilement compréhensibles, qui auraient pu guider l'électeur dans son choix. Cela avait été pourtant possible lors d'autres consultations économiques, telles celles concernant le monopole des blés (1929), les articles économiques de la Constitution (1947) ou la loi sur l'agriculture. Ici, ce phénomène est illustré par l'extrême diversité des recommandations motivées émises par les groupes. Ceux-ci ont estimé qu'ils pouvaient amener l'électeur à comprendre les questions économiques en débat dans leur subtilité. On ne trouve de situation analogue qu'en 1935, au moment du vote sur l'initiative de crise, où le citoyen a été placé devant un ensemble de problèmes aussi complexe. Comme à ce moment-là, on constate qu'une campagne référendaire ne peut être conduite à coups d'arguments techniques: ceux-ci ne font que troubler les esprits sans imposer de solution claire.

Les groupes sont toutefois plus ou moins conscients de l'impasse dans laquelle ils s'engagent ainsi. C'est pourquoi les *arguments* qu'ils utilisent glissent du terrain économique vers d'autres, plus compréhensibles. On accorde les arguments techniques aux *intérêts* des citoyens, ainsi qu'aux principes idéologiques et *politiques*. Il est inévitable qu'apparaissent, au cours de cette démarche, des arguments de type *émotionnel*, ce qui est caractéristique de la psychologie référendaire et d'une civilisation de l'« image » où la publicité joue un grand rôle. L'importance relative de l'émotionnel est cependant proportionnelle à la confusion découlant de l'utilisation démesurée des arguments techniques. On ne peut pourtant pas savoir si ce sont les arguments émotionnels ou les arguments rationnels qui emportent la décision. Toutefois, nous constatons que les affiches et les tracts, qui donnent le ton aux dernières semaines de la campagne, insistent sur les sujets émotionnels: on présente la surchauffe comme un mal importé en négligeant les causes intérieures de l'inflation; on sollicite les réactions plus ou moins xénophobes de la population¹. L'attitude de l'U.S.S. et du Parti socialiste devant le problème des ouvriers étrangers, les propositions du Mouvement contre la surpopulation étrangère, les arrêtés pris par le Conseil fédéral pendant la campagne² ne sont pas sans influencer le style des publications référendaires³.

En résumé, l'examen des arguments utilisés permet de dégager plusieurs niveaux de propagande, dont le premier serait celui de l'*économie* considérée sous son aspect technique, le second celui de l'appel aux *intérêts*, et le troisième celui de la *politique* pure. Le dualisme rationnel-émotionnel, qui est essentiellement une question de style et de technique publicitaire, se fait sentir aux trois niveaux.

Les arguments *économiques* sont directement dérivés des points à controverse et touchent à la situation générale, aux objectifs des arrêtés et à leur efficacité. Nous ne pouvons songer à les énumérer tous, d'autant plus qu'ils sont utilisés par tous les groupes et que, souvent, ils se contredisent sans apporter de données

¹ Cf. *GdL*, 48, 27.2.65, *NZ*, 95, 26.2.65, *Bund*, 85, 25.2.65.

² Les deux arrêtés principaux sont pris le 19 janvier et le 26 février.

³ Le tract de l'U.S.S. ne laisse aucun doute à cet égard: il représente un Suisse interdisant l'entrée du territoire à une armée de travailleurs venant du Sud. Celui du Comité d'action pour une économie saine, qui publie une photographie représentant un train d'immigrants, joue de deux couleurs pour faire ressortir en contraste la surpopulation étrangère entre l'inflation et la spéculation. L'affiche du même comité allie les mêmes thèmes sur une image de panique très suggestive.

décisives. La presque totalité des documents que nous avons examinés en contient. Les statistiques publiées par l'administration et les cantons se prêtent à beaucoup d'interprétations contradictoires; elles sont la base des appréciations de succès émises par les autorités, mais sont attaquées vivement par les opposants¹. Les experts donnent des avis très divergents; parmi eux, il faut citer le rapport de l'O.C.D.E., publié plus tôt que de coutume, qui analyse les arrêtés et les proclame comme étant le strict minimum d'un vaste programme nécessaire et souhaitable². Dans les autres groupes, on trouve autant d'arguments et autant d'avis divers, touchant aux prix, au crédit, à l'intérêt, au marché du travail, à la politique d'équipement³. Les arguments des opposants s'attachent à démontrer l'inefficacité des arrêtés et montent en épingle les phénomènes parallèles non souhaités ainsi que les conséquences pénibles de leur application sur le développement des régions moins favorisées.

L'appel aux *intérêts* est plus ou moins camouflé selon son origine. En effet, les opposants aux arrêtés agissent pour défendre leurs intérêts, et ne s'en cachent pratiquement pas. L'U.S.A.M. veut protéger les entrepreneurs dont la liberté d'action est compromise et dont les possibilités de travail sont restreintes. Les milieux immobiliers se plaignent des entraves apportées au développement des fonds d'investissements. Le rationnel est là aussi fortement entamé par des appels à la pitié. On craint une crise, on prédit le chômage, la destruction des structures de production. Les intérêts voilés s'expriment, dans le camp des acceptants cette fois, par l'opposition de l'intérêt général aux intérêts d'une branche, par la défense du consommateur et l'affirmation que les restrictions apportées à la construction ne touchent pas beaucoup de gens⁴. La propagande des comités d'action est centrée sur des questions d'intérêt — logements, prix, hypothèques — plus que sur les explications économiques.

Enfin, le niveau idéologique et *politique* voit s'affronter des arguments très nuancés. En fait, sur le principe du libéralisme, il y a peu de divergences⁵. Mais

¹ Il s'agit principalement des chiffres concernant le renchérissement en 1964, dont l'indice à la fin de l'année ne contient pas les plus récentes hausses sur les loyers et les transports, en vertu d'une pratique qui veut que les sondages, dans ces secteurs, ne soient effectués qu'une fois par an. De même, les chiffres concernant la construction sont contestés par les adversaires dans la mesure où ils ne peuvent faire clairement la différence entre les projets refusés en application de l'arrêté, ceux qui sont refusés faute de financement suffisant et ceux qui sont simplement retirés ou mis en réserve faute de crédits. Cf. Communiqué du Dpt. féd. de l'économie publique, du 27.1.65, in *TdG*, 23, 28.1.65 et *passim*, ainsi que le rapport du délégué du Conseil fédéral à la construction, L. SCHWEGLER, du 15.2.65, in *Vat.*, 38, 16.2.65 et *passim*.

² Cf. *NZZ*, 504, 7.2.65, *GdL*, 30, 6.2.65, *TdG*, 32, 8.2.65, etc.

³ A titre d'exemple, signalons que sur cinq tracts différents distribués dans le canton de Berne, trois affirment que les arrêtés entravent la construction de logements, alors que deux prétendent qu'ils la stimulent; de même en ce qui concerne les taux d'intérêt, les loyers et les prix.

⁴ L'attitude de l'U.S.P. est significative: les paysans sont prêts à faire des sacrifices, par force et pour le moment, mais ils ne renoncent pas à faire valoir les droits que leur donne la loi sur l'agriculture; cf. RENÉ JURI in *Le paysan suisse*, février 1965, et l'appel du président J. WEBER in *Ostschw.*, 45, 23.2.65. Le Vorort, l'A.S.B. et l'U.C.A.P. insistent surtout sur la stabilité des salaires et la défense extérieure du franc, l'U.S.S., quant à elle, sur la stabilité des prix.

⁵ Nous avons relevé des propos antidirigistes dans les interventions de cinq conseillers fédéraux — cf. *NBZ*, 27, 3.2.65; *Bund*, 45, 1.2. et 73, 18.3.65, *Vat.*, 19, 25.1.65; *GdL*, 24, 30.1.65 — et de fonctionnaires: cf. *Vat.*, 23, 29.1.65. Le Parti conservateur soutient les arrêtés parce qu'ils n'introduisent pas une forme de dirigisme — cf. *Vat.*, 19, 25.1.65; on trouve des propos analogues chez les radicaux — cf. *Bund*, 77, 21.2.65; 45, 1.2.65 — et les libéraux — cf. *BN*, 56, 6.2.65. Les socialistes ne font pas de l'intervention étatique un cheval de bataille. Les indépendants et les libéraux-socialistes la rejettent sous toutes ses formes.

les associations donnent du dirigisme une image conforme aux intérêts qu'elles représentent: à certains égards, le libéralisme qu'elles invoquent est un principe de circonstance. Les comités d'action se proclament tous libéraux, de même que la presse. Notons, parmi les avis des experts, celui de l'O.C.D.E., déjà cité, et celui du professeur Kneschaurek qui demandent un interventionnisme plus étendu. Les arguments politiques se rapportent aussi à l'indépendance du pays, ainsi qu'à son unité: la lutte contre le renchérissement est une tâche nationale et concerne le pays tout entier; on trouve cet argument dans les écrits et les déclarations de tous les défenseurs, qui l'utilisent de façon émotionnelle lorsqu'ils invoquent l'« Überfremdung » et l'origine étrangère de l'inflation¹. On peut aussi y ranger les arguments touchant à la confiance envers les autorités, généralement utilisés par les représentants des grands partis, en face de la méfiance exprimée par les opposants. Cette confiance est impliquée par l'absence d'autre solution pratique: les opposants ne présentent pas de programme de rechange. Elle est nécessaire pour donner aux autorités le temps de préparer la suite.

Les arguments ne sont pas répartis de façon uniforme sur l'ensemble du pays. Nous constatons que les prises de position et les explications des membres des autorités jouissent d'une diffusion égale avec une prépondérance, pourtant, pour les déclarations de l'ambassadeur Stopper dans la presse catholique de Suisse centrale, et pour celles des autorités radicales dans la *NZZ* et dans le *Bund*: les régions couvertes par ces organes subissent donc un impact publicitaire gouvernemental relativement plus fort. Les prises de position des associations sont commentées et diffusées de façon égale, avec l'exception de la *National Zeitung* qui accorde plus de place aux opposants. Les comités d'action agissent sur l'ensemble du territoire avec une égale vigueur, mais sont souvent doublés localement par des comités cantonaux dont la composition reflète les rapports de forces locaux². Les partis cantonaux varient le plus dans leurs recommandations, parce qu'ils subissent profondément l'influence de groupes d'intérêts ou celle de considérations locales; nous y reviendrons en comparant les résultats à leurs prises de position. Enfin, le rôle des journaux détermine des points de cristallisation: la politique de la *National Zeitung* exerce sur la région bâloise un effet considérable au détriment des arrêtés, comme celle du *Vaterland* s'exerce de façon non équivoque en leur faveur sur la Suisse centrale.

L'examen de la campagne référendaire fait apparaître deux camps qui utilisent en pratique les mêmes moyens. L'opposition travaille principalement par le canal des associations fédérales et des partis cantonaux: elle est assez fortement structurée et s'appuie sur des prises de position déjà anciennes. Moins uni et moins structuré, le parti des défenseurs fait porter ses efforts à tous les niveaux. C'est bien, là aussi, une situation fréquente dans les campagnes référendaires que l'affrontement d'un groupe d'opposition très cohérent avec des groupes de défenseurs moins unis. Cette situation devrait orienter les recherches sur le vote flottant, pour en dégager les comportements: nous ne pouvons nous y livrer ici.

¹ Cf. Déclaration du conseiller fédéral Schaffner (*Bund*, 45, 1.2.65). Il s'agit de briser le cercle vicieux: Capital étranger — Demande étrangère — Potentiel étranger — Travail étranger, dont la Suisse est prisonnière. La question des travailleurs étrangers est la plus importante au point de vue politique, particulièrement dans les rangs socialistes. (Cf. déclaration du parti, in *TdG* 26, 1.2.65, ainsi que *BTw.*, 2, 5.1., et 38, 16.2.65).

² Ainsi, le Comité d'action lucernois en faveur des arrêtés groupe les personnalités dirigeantes des partis (6 membres du gouvernement, 9 conseillers nationaux), alors que le Comité d'action opposé ne réunit que des personnalités de moindre popularité.

IV. La structure d'autorité : esquisse d'analyse

A. Confédération

Le 28 février, les deux arrêtés soumis à la votation furent approuvés par le peuple et les cantons. La participation générale était élevée pour un scrutin de ce genre, et supérieure à la moyenne des six dernières années. En voici les résultats¹:

		% des inscrits	% des votants	% des valables
<i>Arrêté sur le crédit</i>				
Electeurs inscrits	1.558.090	100	—	—
Votants	929.696	59,67	100	—
Valables	912.344	58,56	98,13	100
Nuls et blancs	17.352	1,11	1,87	—
Oui	526.599	33,80	56,64	57,72
Non	385.745	24,76	41,49	42,28
<i>Arrêté sur la construction</i>				
Votants	930.253	59,70	100	—
Valables	914.186	58,67	98,27	100
Nuls et blancs	16.067	1,03	1,73	—
Oui	507.739	32,58	54,58	55,54
Non	406.447	26,09	46,69	44,46

Les cantons du Tessin, du Valais, des Grisons, ainsi que le demi-canton de Bâle-Ville repoussaient l'arrêté sur le crédit. Les mêmes Etats, auxquels s'ajoutaient les demi-cantons de Bâle-Campagne, Nidwald et Appenzell Rhodes extérieures repoussaient l'arrêté sur la construction. La majorité est donc nette, dix-huit cantons et demi approuvant l'arrêté sur le crédit, et dix-sept celui sur la construction.

Il faut noter, en plus de la légère augmentation du nombre des votants, la diminution de la proportion des bulletins nuls ainsi que celle de la marge acceptante. Ces variations sont une conséquence de la controverse menée par l'opposition, dont le centre de gravité reposait sur l'arrêté sur la construction. La diminution des bulletins nuls paraît être le corollaire de l'augmentation de la participation², et donne à l'arrêté sur la construction une place prépondérante par rapport à l'autre³.

¹ Chiffres corrigés publiés par l'*Annuaire statistique de la Suisse 1965*, pp. 543 et 544.

² Ce phénomène a été prouvé statistiquement par PETER HÜMBELIN, *Eidgenössische Volksabstimmungen im Lichte der Statistik*, thèse de Bâle, 1948, Berne, A. Francke, 1953, 111 p., cf. p. 35.

³ *Ibid.* pp. 33-34.

B. *Les cantons dans l'ensemble*

<i>Arrêté sur le crédit</i>	Participation	Oui en % des inscrits	Non en % des inscrits	Nuls en % des votants	Oui en % des valables	Majorité de voix
Appenzell Rh. int.	54,30	41,76	12,16	0,70	77,45	1.105
Berne	55,46	36,83	18,15	0,86	67,06	49.807
Glaris	65,50	42,20	22,50	1,22	69,19	2.086
Thurgovie	75,97	47,73	26,20	2,16	64,24	9.335
Neuchâtel	44,93	28,20	17,06	1,48	63,69	5.112
Vaud.	46,76	28,28	18,05	0,92	61,02	12.722
Soleure	61,49	36,10	23,13	3,68	60,94	7.391
Zurich	67,98	39,31	27,49	1,74	58,88	32.697
Argovie	79,00	44,82	31,48	3,42	58,74	13.462
Uri	65,47	36,77	25,86	4,29	58,69	982
Schwyz	56,51	32,47	23,56	0,85	57,97	2.016
Lucerne	61,71	34,96	25,99	1,23	57,35	6.576
Zoug	58,94	32,90	25,13	1,42	56,65	1.150
Fribourg	48,74	26,77	21,15	1,68	55,86	2.705
Saint-Gall	65,75	35,71	28,27	2,65	55,81	6.754
Appenzell Rh. ext.	67,66	35,18	30,41	3,06	53,63	641
Obwald	56,10	29,70	25,90	0,89	53,42	251
Schaffhouse	82,98	41,26	38,02	4,46	52,04	589
Nidwald	68,60	34,20	33,40	1,46	50,53	45
Genève	46,46	23,21	22,80	0,98	50,44	291
Bâle-Campagne	61,20	30,33	30,29	0,96	50,03	17
Bâle-Ville	52,82	25,01	27,00	1,55	48,08	—1.339
Valais	54,50	24,54	28,94	1,87	45,89	—2.322
Grisons	61,71	23,71	36,69	2,12	39,26	—5.174
Tessin	42,29	14,71	25,85	3,94	36,27	—6.045

Lorsqu'il s'agit d'une votation où la double majorité est nécessaire, le comportement des cantons, grands électeurs puisqu'ils forment entre eux un collège restreint, est essentiel à connaître.

La participation au scrutin est très inégale selon les cantons. Elle varie entre 82,98 % à Schaffhouse et 42,29 % au Tessin. L'existence du vote obligatoire à Saint-Gall, en Argovie, en Thurgovie et à Schaffhouse, doublée de civisme très actif à Zurich et en Appenzell Rhodes extérieures aboutit à déplacer le centre de gravité décisionnel au nord et à l'est du pays: en effet, les cantons occidentaux accusent des participations plus basses (moins de 50 % à Neuchâtel, Genève, Vaud, Fribourg ainsi qu'au Tessin). Ces chiffres peuvent difficilement être mis en rapport avec la campagne, car il s'agit d'une part de traditions et d'autre part de conséquences du vote obligatoire. Notons toutefois la participation relativement forte de Genève qui, avec 46,46 % se trouve au-dessus de sa moyenne habituelle, ainsi que celle du Valais, seul canton romand à dépasser 50 % avec 54,50 %, qui indique un intérêt plus vif que d'habitude pour les questions posées.

L'influence de la répartition de la participation se fait sentir dans celle des « oui » et des « non ». Nous les présentons ici par rapport aux inscrits et par

	Partici-pation	Oui en % des inscrits	Non en % des inscrits	Nuls en % des votants	Oui en % des valables	Majorité de voix
<i>Arrêté sur la construction</i>						
Appenzell Rh. int.	53,04	38,68	13,80	1,06	73,76	929
Berne	55,46	35,62	19,53	0,75	64,71	43.006
Glaris	65,40	40,40	24,30	1,09	62,47	1.714
Thurgovie	75,72	46,09	28,23	2,11	62,00	7.874
Vaud.	46,75	26,95	19,47	0,72	58,04	9.300
Neuchâtel	44,96	25,70	18,75	1,13	57,82	2.934
Uri	65,51	35,76	27,21	3,77	56,84	778
Schwyz	56,45	31,82	24,14	0,69	56,73	1.706
Argovie	79,10	43,37	33,13	3,29	56,70	10.339
Zurich	67,97	37,89	28,95	1,67	56,69	26.713
Lucerne	61,71	34,20	27,01	0,81	55,88	5.258
Soleure	61,49	33,53	26,46	2,44	55,84	3.993
Fribourg	48,74	26,53	21,44	1,58	55,33	2.457
Genève	46,46	25,21	20,94	0,67	54,61	3.049
Zoug	58,94	30,66	27,56	1,23	52,67	460
Saint-Gall	66,32	32,90	31,08	3,53	51,43	1.659
Obwald	56,10	28,50	27,20	0,73	51,18	87
Schaffhouse	82,91	40,16	39,26	4,21	50,57	165
Nidwald	68,60	33,20	34,40	1,38	49,15	—73
Appenzell Rh. ext.	67,68	31,46	34,29	2,85	47,85	—380
Bâle-Campagne	61,15	28,78	31,87	0,82	47,46	—1.365
Bâle-Ville	52,82	24,45	27,72	1,27	46,84	—2.218
Valais	54,50	23,90	29,87	1,34	44,44	—3.150
Grisons	61,75	23,32	37,13	2,12	38,58	—5.510
Tessin	42,29	14,18	26,26	3,67	35,43	—6.433

rapport aux bulletins valables, dans l'ordre des majorités acceptantes (en % des valables).

La première constatation générale à tirer de ces résultats est l'*influence* considérable des *grands cantons* dans la formation de la *majorité populaire*. En effet, Berne, Vaud, Zurich et Argovie fournissent le 54,4 % et le 54,5 % des voix acceptantes pour le crédit et la construction, et le 77,2 % et le 88,1 % de l'excédent majoritaire des voix. Cette prépondérance due au nombre des électeurs illustre la valeur du système de la double majorité dans notre démocratie fédéraliste, et attire l'attention sur le comportement des petits cantons dont dépend la formation de la majorité des Etats.

La majorité acceptante ou rejetante est très variable. Nous avons fait suivre son expression en pourcentage des bulletins valables par les chiffres des différences de voix pour compenser l'erreur de perspective due à l'inégalité des cantons. Ainsi, pour l'arrêté sur le crédit, alors que trois cantons et demi sont dans le camp rejetant, avec des marges assez larges — sauf Bâle-Ville où l'écart des voix représente 1339 voix, soit 1,96 % des inscrits et 3,77 % des suffrages valables — on

remarque que deux cantons et quatre demi-cantons n'acceptent la proposition qu'avec des marges inférieures à 650 voix: Bâle-Campagne, avec une majorité de 17 voix, soit 0,04 % des inscrits et 0,06 % des suffrages valables, Genève, avec 291 voix (0,41 % et 0,88 %), Nidwald avec 45 voix (0,71 % et 1,05 %), Schaffhouse avec 589 voix (3,24 % et 4,09 %), Obwald avec 251 voix (3,79 % et 6,83 %), Appenzell Rhodes extérieures avec 641 voix (4,77 % et 7,05 %). Il aurait fallu déplacer donc extrêmement peu de voix pour modifier profondément le vote des cantons, sans mettre d'ailleurs en danger le résultat final. Les résultats de l'arrêté sur la construction montrent une image plus équilibrée: trois cantons et quatre demi-cantons le rejettent, mais deux d'entre eux avec une marge inférieure à 400 voix — Appenzell Rhodes extérieures avec 380 voix (2,84 % et 4,29 %) et Nidwald avec 73 voix (1,15 % et 1,71 %) — tandis que du côté des acceptants on trouve deux cantons et un demi-canton dont la marge est inférieure à 500 voix: Schaffhouse avec 165 voix (0,91 % et 1,14 %), Obwald avec 87 voix (1,31 % et 2,36 %), Zoug avec 460 voix (3,11 % et 5,34 %). Le cas de Saint-Gall est intéressant, qui, avec 1659 voix de majorité, n'emporte la décision qu'avec 1,83 % des inscrits et 2,85 % des suffrages valables.

C. Le comportement individuel des cantons

Faute de pouvoir analyser le comportement des électeurs eux-mêmes, il nous paraît utile de tenter de faire les rapprochements que les données accessibles rendent possibles entre le résultat fourni par les urnes et les rapports de forces préexistant au scrutin. Nous avons déjà souligné plus haut les clivages d'opinion répartis sur l'ensemble du territoire, et en particulier ceux qui sont dus à la politique des associations économiques. Les partis politiques, eux, n'obéissent pas à un schéma uniforme, et leurs prises de position à l'échelon cantonal fournissent des données précieuses sur l'état de l'opinion avant le scrutin. Par ailleurs, l'action des opposants sur la paysannerie rencontre en plusieurs endroits des échos qui contredisent les mots d'ordre de l'U.S.P. C'est donc dans cette direction essentiellement qu'il nous faut chercher à mettre en rapport résultats et mots d'ordre.

Les cantons¹ du Tessin, des Grisons et du Valais, que nous examinons en premier, repoussent les deux arrêtés à une majorité sans équivoque. Ce sont tous trois des cantons périphériques, dont le développement économique accuse un certain retard par rapport aux cantons industrialisés du nord: du moins, ce sont des cantons où la conscience du retard économique prend des formes aiguës à propos de problèmes divers, tels l'équipement touristique, les transports, l'écou-

¹ Nous avons groupé les cantons selon leur comportement, tel qu'il apparaît dans l'ensemble. Ainsi, nous déterminons huit groupes: 1. Tessin, Grisons et Valais, qui repoussent les deux arrêtés de façon indifférenciée; 2. Bâle-Ville et Bâle-Campagne, qui sont aussi rejettants, et correspondent à la zone d'influence de la *National Zeitung*; 3. Schaffhouse et Nidwald, qui accusent un comportement faiblement différencié, avec tendance au rejet global; 4. Obwald, Saint-Gall, Appenzell Rhodes extérieures et Zoug, où l'opposition est forte, mais accuse plus de poids envers l'arrêté sur la construction; 5. Genève, cas particulier; 6. Soleure, Neuchâtel et Appenzell Rhodes intérieures qui sont des cantons où l'opposition générale est faible, mais où l'arrêté sur la construction est plus attaqué que l'autre; 7. Lucerne, Fribourg et Schwyz, qui manifestent une tendance prépondérante à un vote indifférencié; 8. Zurich, Berne, Uri, Glaris, Argovie, Thurgovie et Vaud, qui acceptent les arrêtés à une forte majorité et de façon moyennement différenciée.

Recommandations des partis

Cantons	Radicaux	Conserv.	Soc.	Agr.	Indép.	Libéraux	Evang.	Démocr.	Commun.
1. Tessin									
Grisons									
Valais									
2. Bâle-Ville									
Bâle-Campagne									
3. Schaffhouse									
Nidwald									
4. Obwald									
Saint-Gall									
Appenzell Rh. ext.									
Zoug									
5. Genève									
6. Soleure									
Neuchâtel									
Appenzell Rh. int.									
7. Lucerne									
Schwyz									
Fribourg									
8. Zurich									
Berne									
Uri									
Glaris									
Argovie									
Thurgovie									
Vaud.									
Confédération									

1. Conservat.
 rom. OO
 Chrét. soc.
 Haut Valais.
 XX

2. Chrét. soc.
 OO

Légende:
 O = Oui
 N = Non
 X = Liberté
 de vote

lement des produits agricoles. Aussi estiment-ils être brimés dans leurs efforts par les restrictions de crédit, par l'interdiction des capitaux étrangers et les priorités de construction qui relèguent les bâtiments à vocation touristique. Aux Grisons, l'opposition court au travers de tous les partis¹, ce qui, en tenant compte du rapport des forces entre ceux-ci², ainsi que de la proportion des délégués du parti ayant combattu la prise de position officielle, nous donne une image équilibrée, avec une légère tendance en faveur du double « non »³. La répartition des tendances qu'offre le Tessin est plus nette, et accuse une forte tendance au « non »⁴; par ailleurs, la presse y répète que le pays n'a pas bénéficié de la conjoncture dans une mesure qui justifie les restrictions⁵. Quant au Valais, la répartition des tendances exprimées peut être évaluée à 40 % seulement en faveur du « oui »⁶ pour les deux arrêtés. Le comportement du parti socialiste est significatif, en Valais et au Tessin, de l'inquiétude ressentie devant les risques d'une diminution de l'emploi. Dans les trois cantons, la décision des partis montre des rapports de forces sensiblement égaux à l'égard des deux arrêtés, ce qu'il faut mettre en parallèle avec les faibles variations notées dans l'examen des résultats.

Le deuxième groupe est constitué par les deux Bâle, ainsi que par les districts de Laufon, dans le canton de Berne, et de Rheinfelden dans celui d'Argovie. Bâle-Ville refuse les deux arrêtés, Bâle-Campagne, Laufon et Rheinfelden celui sur la construction, L'opposition est liée ici géographiquement à la sphère d'influence de la *National Zeitung*, ainsi qu'à la tiédeur du parti socialiste défenseur du double « oui »⁷. Le rapport des forces à Bâle-Ville, que nous citons en exemple, celui de Bâle-Campagne étant analogue, nous fournit les chiffres de 49 % pour le crédit et de 46 % pour la construction⁸. Il s'agit bien de chiffres très proches de l'équilibre, et peu différenciés selon les arrêtés.

Nous disposons d'ailleurs, pour Bâle-Ville, d'une enquête faite par un institut d'étude de marché pour la *National Zeitung*⁹ devant les bureaux de vote, dont les résultats concordent à 1 % près avec ceux du scrutin. En tête des raisons favorables

¹ Les conservateurs recommandent le double « oui », mais à une majorité de trois contre deux: les radicaux le double « non », les socialistes le double « oui », à une grande majorité (probablement des deux tiers), les démocrates sont opposés.

² Rapport estimé d'après les élections aux Chambres fédérales de 1963. Cf. E. GRUNER und J. SIEGENTHALER « Die Wahlen in die eidgenössischen Räte im Oktober 1963 », *ASSP*, 4, 1964, pp. 113-153.

³ Nous tenons compte, quand nous les connaissons, des rapports de forces à l'intérieur des partis cantonaux: leurs assemblées de délégués donnent une image plus proche de l'opinion de la base que celles des partis fédéraux où l'influence des délégués cantonaux est diminuée par la représentation de la direction du parti et par la présence des parlementaires.

⁴ Les conservateurs recommandent le double « non » à l'unanimité; les radicaux recommandent le « oui » pour le crédit mais ne se prononcent pas sur l'arrêté sur la construction: les socialistes repoussent les deux arrêtés. Le rapport des tendances peut être estimé à 40 % en faveur du crédit, et à 35 % en faveur de la construction.

⁵ Cf. *NZZ*, 840, 1.3.65.

⁶ Les conservateurs romands soutiennent les deux arrêtés, mais assez mollement; les chrétiens-sociaux laissent la liberté de vote; les radicaux et les socialistes sont opposés. Selon le secrétaire du parti socialiste, les travailleurs sont solidaires des entrepreneurs contraints à faire de la sous-enchère pour occuper et garder leur personnel. Cf. *NZ*, 90, 24.2.65.

⁷ Cf. *NZZ*, 832, 1.3.65.

⁸ Les conservateurs laissent la liberté de vote; les radicaux recommandent le double « non », les socialistes le double « oui », par 95 voix contre 11 pour la liberté de vote; les libéraux recommandent le « oui » pour le crédit et le « non » pour la construction, tout en étant divisés; les indépendants et les communistes rejettent les deux arrêtés; les évangéliques les soutiennent.

⁹ Enquête de l'Institut für Konsumenten- und Sozialanalysen A.G., « KONSO », Bâle, publiée in *NZ*, 103, 3.3.65; l'enquête a touché 566 électeurs seulement.

à l'arrêté sur le crédit, on trouve la nécessité de réduire le capital étranger, puis le succès du frein au renchérissement, la baisse de la spéculation et la nécessité de faire quelque chose contre le renchérissement¹. Les motifs de voter « non », au sujet du même arrêté, sont le plus souvent le dirigisme de l'arrêté, les entraves apportées à la construction de logements, le renforcement du renchérissement et le fait que l'arrêté ne frappe que les « petits »². En ce qui concerne l'arrêté sur la construction, les motifs positifs les plus fréquents sont l'abaissement du nombre de travailleurs étrangers, l'encouragement au logement, la nécessité de faire quelque chose contre le renchérissement, le retour des coûts de construction à un niveau acceptable³; les motifs négatifs le plus signalés sont le dirigisme, les entraves apportées au logement, la hausse des loyers et la nécessité de réduire les effectifs de travailleurs étrangers⁴. On ne peut manquer d'être surpris de retrouver les motifs touchant aux travailleurs étrangers, au logement et aux prix dans les deux camps, interprétés à l'opposé les uns des autres. Cet état de fait illustre clairement l'extrême confusion du débat. Il faut relever ici encore le comportement relatif des électeurs face aux deux arrêtés: 7 % des électeurs interrogés ont voté une fois « oui » et une fois « non », mais 11 % de ceux qui approuvaient l'arrêté sur le crédit ont refusé celui sur la construction, alors que 4 % seulement ont fait l'opération inverse: ce fait confirme l'unité de décision face aux deux arrêtés dans le camp des opposants, et peut avoir une signification plus générale qu'une indication sur le cas de Bâle. Les défenseurs, quant à eux, se montrent plus nuancés.

Schaffhouse et Nidwald manifestent le même type de double opposition, et leur comportement est analogue à ceux des cantons qui repoussent les deux arrêtés⁵. Les *Schaffhauser Nachrichten* font campagne pour le double « non », et le sentiment qui prévaut est celui de l'opposition globale. Le calcul du rapport des tendances donne des chiffres très légèrement négatifs, qui sont contredits par l'acceptation, à une très faible majorité, des deux arrêtés. Le mécontentement schaffhousois s'appuie sur la situation périphérique du canton, ses besoins de développement, sur la dureté avec laquelle les restrictions de crédit ont été ressenties; il est appuyé par plusieurs personnalités gouvernementales, et le Comité d'action cantonal d'opposition trouve une assiette dans tous les partis⁶. A Nidwald⁷, l'image des tendances est celle d'un équilibre orienté vers le rejet: les paysans qui votent pour ce parti semblent avoir été divisés par la propagande des opposants, très intense en Suisse centrale, alors que l'artisanat présentait un front uni contre les arrêtés⁸.

Le comportement de Saint-Gall, Appenzell Rhodes-extérieures, Zoug et Obwald est caractérisé par une tendance forte à rejeter l'arrêté sur la construction,

¹ Ces quatre motifs sont invoqués par les 26 %, les 23 %, les 20 % et les 17 % des électeurs ayant voté « oui ».

² Motifs invoqués, dans l'ordre, par 38 %, 22 %, 21 % et 20 % des opposants.

³ Motifs invoqués, dans l'ordre, par 32 %, 27 %, 23 % et 19 % des défenseurs.

⁴ Motifs invoqués par 43 %, 21 %, 19 % et 16 % des opposants.

⁵ A Schaffhouse, les radicaux rejettent les deux arrêtés à une grande majorité, les socialistes, qui se contentent de prendre acte de la recommandation du Parti socialiste suisse, sont divisés, les agrariens recommandent le « oui » pour le crédit et le « non » pour la construction, comme les conservateurs. Les indépendants font campagne pour le double « non ».

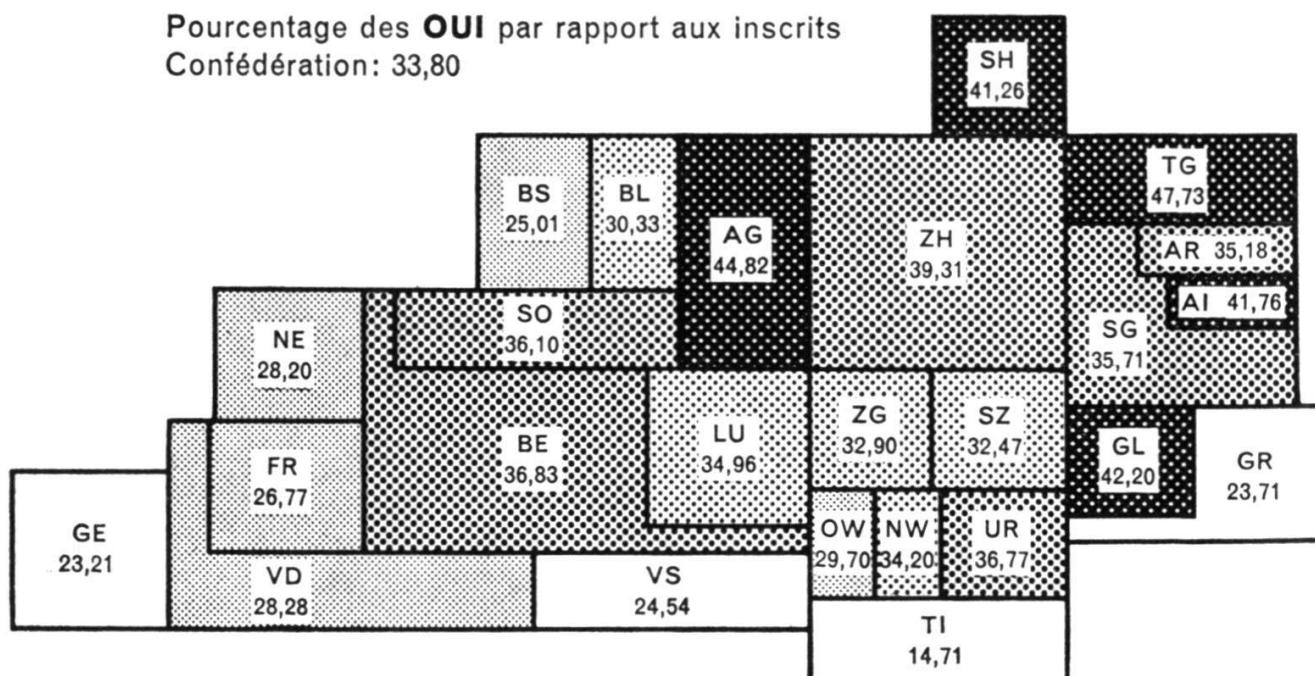
⁶ Cf. NZ, 81, 18.2.65.

⁷ Conservateurs pour le double « oui » à la majorité des deux tiers, radicaux contre les deux arrêtés (majorité des trois quarts contre l'arrêté sur le crédit, unanimité contre celui sur la construction).

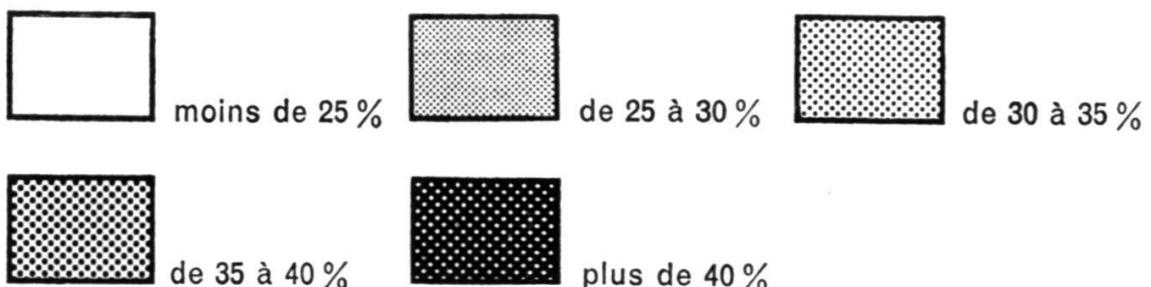
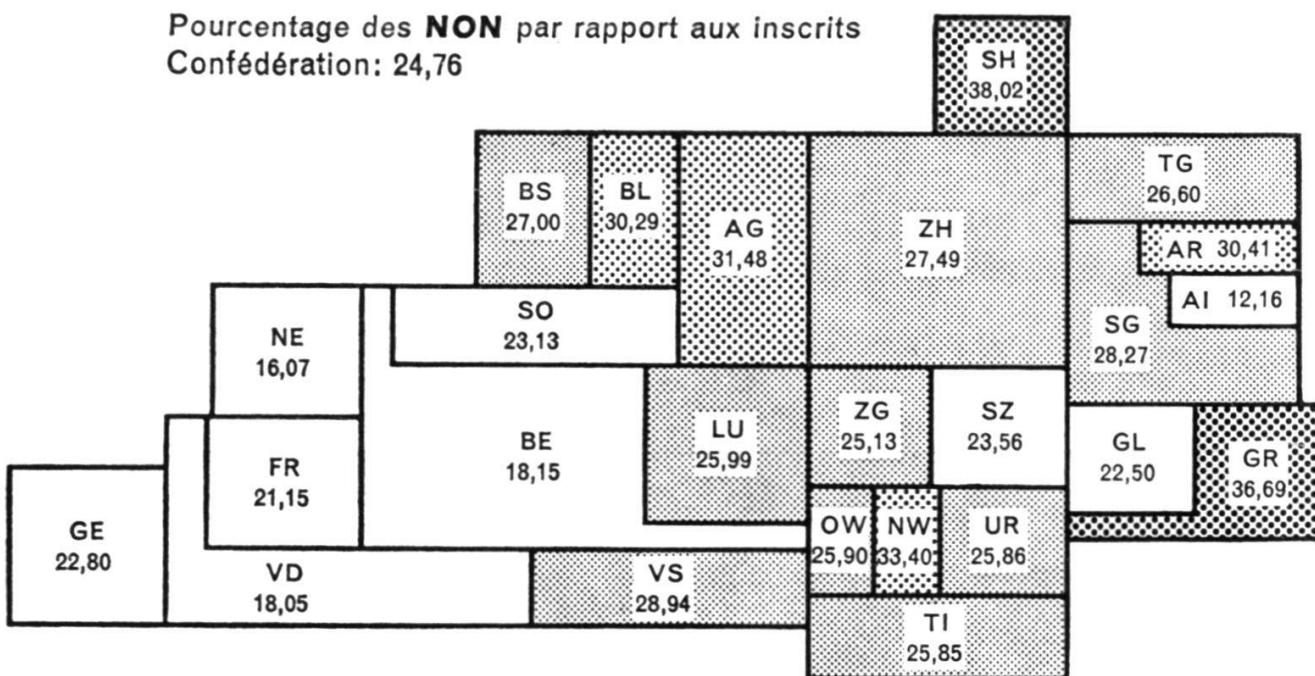
⁸ Cf. Vat., 50, 2.3.65.

Arrêté sur le crédit

Pourcentage des **OUI** par rapport aux inscrits
Confédération: 33,80



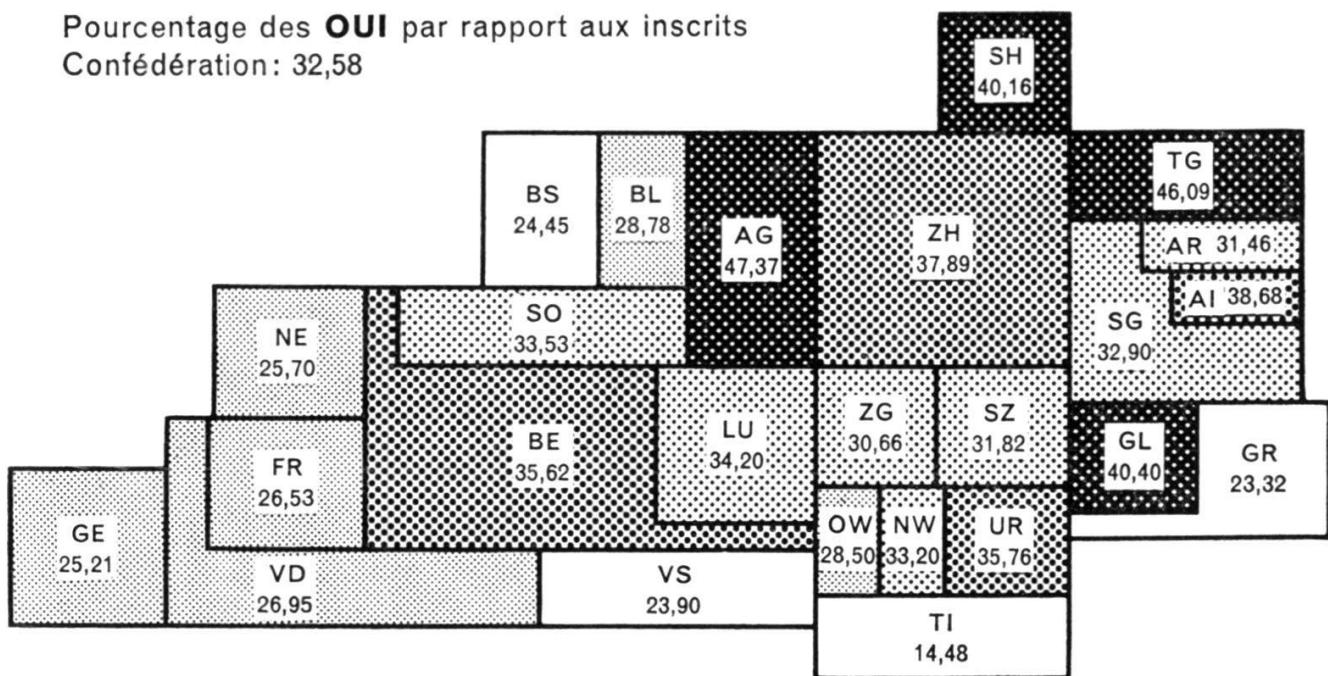
Pourcentage des **NON** par rapport aux inscrits
Confédération: 24,76



Arrêté sur la construction

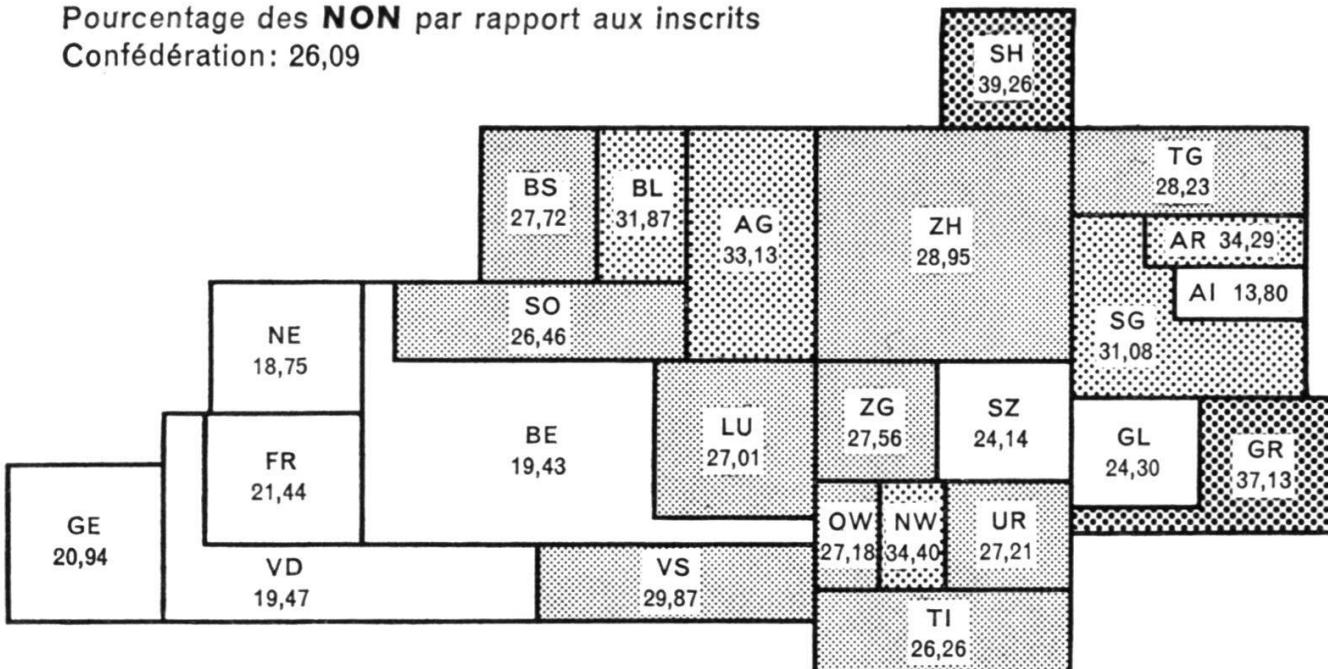
Pourcentage des **OUI** par rapport aux inscrits

Confédération: 32,58



Pourcentage des **NON** par rapport aux inscrits

Confédération: 26,09



N. B. La surface dévolue à chaque canton est proportionnelle à l'importance relative de ce canton dans le double collège (peuple + Etats), soit au nombre d'électeurs inscrits réduit en % du total suisse, augmenté d'un facteur constant, égal à $1/22$ pour les cantons et $1/44$ pour les demi-cantons.

résultat de la campagne vigoureuse menée par l'artisanat dans les petits cantons et dans les régions campagnardes de Saint-Gall. L'opposition réussit à obtenir un succès en Appenzell Rhodes extérieures, mais échoue de peu dans les trois autres. Saint-Gall est le centre de la fermentation des oppositions économiques et voit deux conseillers d'Etat s'engager dans la campagne¹. Le calcul des rapports de forces donne plus de 60 % en faveur de l'arrêté sur le crédit, mais un équilibre exact en ce qui concerne l'arrêté sur la construction. Le résultat de ce canton est considéré comme une surprise². En Appenzell Rhodes extérieures, l'influence de Saint-Gall se fait sentir jusque dans la proportion de la variation des votes entre les deux arrêtés. A Zoug³, l'influence de l'opposition artisanale dans les rangs radicaux entraîne aussi une variation considérable; l'image des rapports de forces est cependant positive. Obwald voit les paysans divisés par l'arrêté sur la construction, comme à Nidwald, mais la tendance préexistante reste positive; il ne semble pas que la propagande contre l'arrêté sur la construction y ait mordu profondément les rangs conservateurs.

Le cas de Genève est particulièrement intéressant: seul canton à accepter l'arrêté sur la construction avec une majorité plus forte que celle, très mince, exprimée au sujet de l'autre, Genève était très touché par les restrictions de crédit et par le blocage des capitaux étrangers. Sensibilisés par la question du logement, les électeurs et les partis règlent leur attitude sur ce problème, en se méfiant plus de ce qui prive de moyens les entrepreneurs que de ce qui établit des priorités favorables au logement. Le calcul du rapport des tendances exprimées selon les partis donne une image qui colle étonnamment à la réalité: 51 % en faveur du crédit, 55 % en faveur de la construction⁴. Le manque de compréhension du Conseil fédéral à l'égard des cas particuliers ne semble pas avoir eu l'effet prévu par les observateurs⁵.

Les cantons d'Appenzell Rhodes intérieures, Soleure et Neuchâtel sont parmi ceux qui acceptent les arrêtés avec la plus grande majorité. On y note pourtant une différence considérable entre les résultats, due à une poussée de l'opposition contre l'arrêté sur la construction. Le cas de Soleure est particulièrement révélateur, qui présente des rapports de tendances de 65 % en faveur du crédit et de 58 % en faveur de la construction⁶. Celui d'Appenzell Rhodes intérieures semble devoir se rattacher à l'action d'un comité cantonal opposé à l'arrêté sur la construction⁷.

Les cantons catholiques de Lucerne, Schwyz et Fribourg se distinguent par leur constance dans l'adoption des deux arrêtés, quoique avec des majorités

¹ Les conservateurs recommandent le double « oui » (à deux contre un et à trois contre deux), mais sont désavoués dans plusieurs districts (cf. *Ostschw.*, 41, 18.2.65), les radicaux le « oui » (à deux contre un) et le « non » (à un contre trois), les socialistes et le Landesring suivent les mots d'ordre centraux.

² Cf. *NZZ*, 840, 1.3.65.

³ « Oui » et « oui » des conservateurs, à la majorité de trois contre un; « oui » et « non » des radicaux (60 % pour le crédit, 10 % pour la construction).

⁴ Les chrétiens-sociaux et les socialistes recommandent le double « oui »; les communistes et les radicaux (à sept contre un et à quatre contre un) le double « non »; les libéraux proposent le « non » et le « oui » tout en étant très divisés.

⁵ Cf. *TdG*, 28, 4.2.65.

⁶ Les conservateurs recommandent le double « oui », mais à neuf contre deux pour le premier et à six contre cinq pour le second; les radicaux en font de même, à vingt contre un et à trois contre deux; les socialistes sont unanimes en faveur du double « oui ».

⁷ Dans ce canton, l'opposition est menée par un comité d'action opposé à l'arrêté sur la construction seulement, mais qui soutient l'arrêté sur le crédit. Cf. *Ostschw.*, 31, 6.2.65.

proches de la moyenne suisse. Lucerne, où tous les partis sauf celui des indépendants proposent le double « oui », présente pourtant une image moins uniforme sur le plan local¹. Fribourg et Schwyz sont en proie, comme Lucerne, à une propagande très active de la part des opposants², qui trouvent des appuis dans tous les partis. Mais cette propagande se heurte visiblement à une réaction de refus devant des sollicitations trop appuyées et conduit à un vote plus uniforme qu'ailleurs, encouragé par des comités d'action où se retrouvent la quasi-totalité des membres des autorités.

Le dernier groupe comprend les cantons de Zurich, Berne, Uri, Glaris, Argovie, Thurgovie et Vaud, qui acceptent les deux arrêtés avec des majorités supérieures à 58 % et à 56 %, en accusant des variations moyennes entre les deux objets. Les partis y suivent les mots d'ordre centraux, à l'exception des radicaux³, des libéraux qui, dans le canton de Vaud proposent le « oui » et le « non », et des agrariens d'Argovie, divisés sur l'arrêté sur la construction. Il faut noter que la presse radicale, dans les trois cantons où le parti ne propose pas le « oui » pour le deuxième arrêté, soutient les points de vue des défenseurs. Le calcul des rapports de tendances donne à Zurich 59 % en faveur de l'arrêté sur le crédit (résultat effectif: 58,88 %) et 55 % en faveur de l'arrêté sur la construction (56,69 %). A Berne: 70 % (67,06 % effectifs) et 66 % (64,71 %), et dans le canton de Vaud: 63 % (61,02 %) et 56 % (58 %) on trouve la même concordance. En Argovie, le calcul donne des rapports exagérés; 64 % (58,74 %) et 60 % (56,70 %); les résultats sont influencés par une certaine mollesse socialiste et par la défection du district de Rheinfelden. En Thurgovie, où tous les partis recommandent le « oui »⁴, le rapport donne également des chiffres exagérés, qui ignorent la vicinité de Saint-Gall et de Schaffhouse, où la paysannerie est plus divisée que les mots d'ordre des partis et des associations ne le font paraître.

V. Conclusions

Il ne saurait être question de tirer des enseignements sur la motivation des électeurs des quelques remarques que les prises de position des partis et des associations nous permettent de faire. La concordance frappante des rapports de tendances calculés et des résultats pourrait amener l'observateur à conclure que les mots d'ordre des partis représentent un test de l'état de l'opinion à trois semaines ou quinze jours du scrutin, et que ce test a plus une valeur descriptive qu'une réelle efficacité dans la formation de l'opinion. Nous ne pouvons apporter ici plus d'éléments à la solution de ce problème, qui ne peut être développé qu'au moyen d'enquêtes sociologiques. Rappelons tout de même que l'enquête conduite à Bâle a montré que les opposants, dans leur grande majorité, ont pris leur décision bien avant les dernières semaines, alors que les acceptants, pour la moitié, se sont

¹ Cf. *NZZ*, 832, 1.3.65.

² Cf. *TdG*, 46, 24.2.65, *Vat.*, 49, 1.3.65.

³ Zurich: « oui » (à trois contre un) et liberté de vote (trois contre deux pour le « non ») — Berne: « oui » (deux contre un) et « non » (un contre deux) — Uri: « oui » et « non » — Glaris: « oui » (unanime) et « oui » (cinq contre trois) — Argovie: « oui » (deux contre un) et « non » (trois contre cinq) — Thurgovie: « oui » et « oui » — Vaud: « oui » et « oui ».

⁴ *NZZ*, 832, 1.3.65.

décidés pendant les cinq dernières semaines (33 % pendant la dernière)¹. C'est bien montrer les liens de l'opposition avec des groupes structurels, ainsi que l'influence considérable des appels lancés par les défenseurs les derniers jours². Bien entendu, ces considérations ne sont valables que pour Bâle.

Un autre point nous paraît enfin ressortir très clairement des résultats: c'est l'importance prépondérante, aux yeux de l'électeur, de l'arrêté sur la construction qui, pourtant, avait été conçu comme correcteur et complément de l'arrêté sur le crédit par ses auteurs.

¹ Cf. NZ, 103, 7.3.65.

² L'enquête montre l'importance de l'interview télévisée du conseiller fédéral Schaffner sur le comportement des acceptants.